



L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	08/03/2025
<b>Date d’Affichage</b>	08/03/2025
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>14</b>
Présents	9
<b>Votants</b>	<b>11</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBOUÇ, Mr Nicolas MARTINAIS.

**Absents excusés :**

Mme Sylvie COUPE, Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUÇ, Mr Patrick DEMARQUET.

**Absents :**

Mr Boris BOYAVAL

N°028-2025

### Validation du devis pour les défibrillateurs

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise GAMA FORM pour un défibrillateur à proximité de l'Ecole.

L'entreprise GAMA FORM propose un devis pour la pose d'un défibrillateur avec le boîtier pour un montant de 1 500.00 € HT et le suivi de maintenance pour les 3 défibrillateurs soit 225.00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** la mise en place et la fourniture d'un défibrillateur et d'imputer cette dépense en investissement au Budget 2025 et d'imputer la maintenance des 3 défibrillateurs en fonctionnement au Budget 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le